

Qualité de l'enseignement universitaire

14^e édition du concours institutionnel – 2022-2023

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Dépôt des dossiers des candidatures : 6 novembre 2023 à vre@usherbrooke.ca

Remise des prix : *Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement*, Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, 20 février 2024 à 17h

Prix excellence de l'encadrement aux études supérieures en recherche

Description

Ce prix reconnaît les mentors exceptionnels qui inspirent leurs étudiantes et étudiants aux études supérieures à être créatifs dans leur pensée critique, à pousser leur recherche dans de nouvelles directions et à avoir un impact positif sur l'avenir. Ils contribuent indéniablement au succès de leurs étudiantes et étudiants.

Le prix ne vise pas à souligner la carrière professorale, mais à reconnaître la qualité de l'encadrement que la professeure ou le professeur offre à ses personnes étudiantes.

Il est décerné par le Vice-rectorat à la recherche et aux études supérieures à un membre du personnel enseignant qui se distingue particulièrement par la qualité de l'encadrement offert aux personnes étudiantes inscrites dans des programmes de formation à la recherche.

Les dossiers de candidatures doivent être soumis par la doyenne ou le doyen de la faculté. Chaque faculté peut présenter **une seule candidature**. Les candidatures qui n'auront pas été sélectionnées pourront être présentées à nouveau lors d'un prochain concours.

Le dossier de candidature doit être présenté en français (à l'exception des lettres d'appui de personnes étudiantes qui peuvent être rédigées en anglais). **La préparation du dossier doit être réalisée à l'aide du gabarit prévu à cette fin.**

Admissibilité

Pour être admissible à ce prix, la personne candidate doit :

- détenir un poste de professeure régulière ou professeur régulier à temps plein au rang d'agrégé ou de titulaire;
- présenter un dossier soutenu d'encadrement aux études supérieures à l'Université de Sherbrooke depuis au moins sept ans;
- être active en encadrement aux études supérieures;
- ne jamais avoir remporté le *Prix de l'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) pour l'excellence du mentorat des étudiants des études supérieures*.

Critères de sélection

Le caractère exceptionnel de la qualité de l'encadrement est jugé sur l'habileté de la professeure ou du professeur à :

- inspirer, guider et encourager les personnes étudiantes à atteindre l'excellence;
- fournir un environnement qui stimule la créativité, le débat, l'engagement, le dialogue et la progression vers une réalisation ponctuelle;
- soutenir spécifiquement les personnes étudiantes selon leurs besoins, leur mode d'apprentissage et leurs aspirations de carrière;
- encourager les personnes étudiantes à partager et à diffuser leurs recherches et leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université;
- soutenir les personnes étudiantes dans le développement de leurs compétences académiques, transversales et professionnelles et dans leur transition au-delà des études supérieures;
- accompagner les personnes étudiantes des cycles supérieurs jusqu'à la diplomation dans les délais prescrits.

Évaluation des candidatures

Un comité de sélection apprécie les candidatures à l'aide d'une grille d'évaluation. Une séance de délibération est organisée afin de permettre aux membres du comité de discuter de leurs évaluations et de déterminer la candidature lauréate.

Prix

Dans le cadre de la *Cérémonie annuelle de la qualité de l'enseignement* animée par le recteur et la vice-rectrice aux études, une vidéo en hommage à la personne lauréate est présentée. La personne lauréate reçoit sur scène, un parchemin de reconnaissance institutionnel, ainsi qu'une photo officielle. Son prix est également souligné dans un article avec photo sur *Nouvelles UdeS*.

Le profil de la personne lauréate sera diffusé dans le *Bulletin de la recherche et des études supérieures* et sa candidature sera présentée au concours annuel de l'ACES (Association canadienne pour les études supérieures) pour le *Prix de l'ACES pour l'excellence du mentorat des étudiants des études supérieures* et potentiellement dans d'autres concours externes. Le prix de l'ACES comprend :

- un certificat de reconnaissance de l'ACES qui sera remis à la personne lauréate lors de la réunion annuelle ACES/CAGS;
- la publication du profil de la personne lauréate sur le site de l'ACES/CAGS;
- une inscription à la prochaine réunion annuelle de l'ACES/CAGS.